

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-1.

Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Madeleine-Françoise Hankowski, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Jan Paul Hankowski, domicilié au Canada et demeurant provisoirement en la ville de New-York, État de New-York, l'un des États unis d'Amérique, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour d'octobre 1955, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Madeleine-Françoise Patenaude; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10 15

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.